

P. Lorelle, « De l'âme à la chair. Les *Ideen II* de Husserl », *Revue de métaphysique et de morale*, accepté, à paraître en 2021.

Les phénoménologues français s'accordent généralement avec Merleau-Ponty pour lire, dans les *Ideen II* de Husserl, une « réhabilitation ontologique du sensible » de par l'importance accordée au « corps propre » (*Leib*) dans la constitution de la nature matérielle. La présente étude se propose de relativiser cette lecture en interrogeant le caractère sensible de ce concept de « corps ». Le corps propre, constitué par l'âme sensible dans la seconde section, est défini comme le siège de sensations immatérielles ; constitué par l'âme spirituelle dans la troisième section, il est défini comme l'objet de la conscience et comme l'organe de la volonté. Les définitions du corps propre qui résultent de sa double constitution ne dénotent-elles pas dès lors des propriétés spirituelles, empruntées à l'âme elle-même ?